INVESTISSEMENTS DURABLES AU KATANGA ET AU KIVU

CADRE DE DIALOGUE POUR LES INVESTISSEMENTS DURABLES AU KATANGA

IDAK-IDAKI

Rapport de la 3ème plénière conjointe

PROBLEMATIQUE DE LA PERCEPTION ET DE LA GESTION DES REVENUS INFRANATIONAUX DU SECTEUR MINIER PAR LES ENTITES TERRITORIALES DECENTRALISEES

Prof. Dr Ir **Arthur KANIKI TSHAMALA**

Modérateur - Consultant

Mars 2020

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

CONTENU

CONTENU 2
ABREVIATIONS ET ACRONYMES 3
INTRODUCTION 4
1. RAPPEL DES TERMES DE REFERENCES 5
1.1. Contexte et justification 5
1.2. Objectifs de l'atelier 6
1.3. Résultats attendus 7
1.4. Programme de l'atelier 7
2. DEROULEMENT DE LA PREMIERE JOURNEE 11
2.1. Allocutions 11
2.2. Discussions en Panel 13
2.3. Communications 14
2.4. Débats en plénière 16
3. DEROULEMENT DE LA DEUXIEME JOURNEE 18
3.1. Communications 18
3.2. Débat en plénière 19
3.3. Travail en carrefour et restitution en plénière 19
4. RECOMMANDATIONS 21
4.1. Recommandations formulées par le Groupe 1 21
4.2. Recommandations formulées par le Groupe 2 21
4.3. Recommandations formulées par le Groupe 3 22
4.4. Autres recommandations 23
CONCLUSION 24
ANNEXES 25

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

- **CLD** : Comité Local de Développement
- **CP** : Comité de Pilotage
- **DISM** : Développement Economique Intégré du Secteur Minier
- **ETDs** : Entités Territoriales Décentralisées
- **FEC** : Fédération des Entreprises du Congo
- **FOMIN** : Fonds Minier pour les générations futures
- **IDAK** : Investissements pour le Développement durable au Katanga
- **IDAKI** : Investissements pour le Développement durable au Kivu
- **ODD** : Objectifs de Développement Durable
- **ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- **OSC** : Organisations de la Société Civile
- **PDL** : Plan Local de Développement
- **RDC** : République Démocratique du Congo
- **RSE** : Responsabilité Sociétale des Entreprises
- **SE** : Son Excellence
- **SK** : Sud Kivu

INTRODUCTION

A Goma, du 12 au 13 mars 2020, il a été organisé la 3ème plénière conjointe des Cadres de Dialogue pour l'Investissement Durable au Katanga et au Kivu (respectivement IDAK et IDAKI en sigle) autour du thème : « *Problématique de la perception et de la gestion des revenus infranationaux du secteur minier par les Entités Territoriales Décentralisées* ».

En effet, le Président de la République Démocratique du Congo a promulgué le 09 mars 2018, la Loi n°18/001 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant code minier, qui a l'avantage d'apporter plusieurs innovations, notamment le cas des revenus infranationaux qui représentent une réelle opportunité pour les Entités Territoriales Décentralisées, (ETDs), et peuvent impulser le développement durable à la base s'ils sont bien gérés. Au cours des différents ateliers et plénières organisés par IDAK et IDAKI sur les innovations du code minier, les parties prenantes aux dialogues dans le secteur minier se sont rendu compte de la nécessité de se mettre autour d'une table pour partager les expériences dans la gestion des ressources financières infranationales par les ETDs selon les réalités de différentes provinces, et aussi lever les options sur les défis que présentent cet exercice du développement à la base par une gestion saine des revenus infranationaux. Tel est le contexte de l'organisation de cette 3ème plénière conjointe IDAK-IDAKI.

Les travaux de cette 3ème plénière se sont déroulés pendant 2 jours dans la Salle des fêtes de Cap Kivu Hôtel à Goma et ont réunis une centaine de participants venus des provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema ainsi que celles de Kinshasa, du Lualaba et du Haut-Katanga. Ce document, est un rapport final qui synthétise le travail abattu par les participants ainsi que les recommandations formulées par eux.

Outre l'introduction et la conclusion, le présent rapport est subdivisé en quatre points. Le premier point rappel les termes de références de la plénière ; le second et le troisième point portent, respectivement, sur le déroulement de la première et de la deuxième journée des travaux. Enfin, le quatrième point donne les recommandations formulées par les participants.

1. RAPPEL DES TERMES DE REFERENCES

1.1. Contexte et justification

Le Président de la République Démocratique du Congo a promulgué le 09 mars 2018, la Loi n°18/001 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant code minier, qui a l'avantage d'apporter plusieurs innovations, notamment le cas des revenus infranationaux qui représentent une réelle opportunité pour les Entités Territoriales Décentralisées, (ETDs), et peuvent impulser le développement durable à la base s'ils sont bien gérés.

L'on constate, dans la plupart des cas, que la volonté politique du Gouvernement National et des Gouvernements Provinciaux pour convertir les revenus en véritables opportunités de développement demeure un grand défi. Avec la promulgation du Code minier et le règlement minier révisés au premier semestre de l'année 2018, l'IDAK et l'IDAKI ont noté que plusieurs innovations venaient d'y être intégrées. Il s'agit notamment de l'élargissement de l'assiette fiscale et le changement du mécanisme de paiement de la redevance minière, en ce que, désormais il revient à l'entreprise de verser directement à chaque entité sa quote-part ainsi que la constitution de la provision minimale de 0,3% de fonds pour le développement communautaire.

Ces innovations confirment non seulement la volonté politique du Gouvernement National de la RDC, mais aussi des parties prenantes de voir les Gouvernements provinciaux et les ETDs jouent un rôle crucial dans le développement de leurs communautés et des zones extractives par une gestion orthodoxe des revenus infranationaux. Cependant, la conversion de ces opportunités en véritables leviers de développement local, présente d'énormes défis et nécessite des efforts importants de la part des gestionnaires et un accompagnement des parties prenantes.

Au cours des différents ateliers et plénières organisés par IDAK et IDAKI sur les innovations du code minier, les parties prenantes aux dialogues dans le secteur minier se sont rendu compte de la nécessité de se mettre autour d'une table pour partager les expériences dans la gestion des ressources financières infranationales par les ETDs selon les réalités de nos provinces, et aussi lever les options sur les défis que présentent cet exercice du développement à la base par une gestion saine des revenus infranationaux.

Des discussions sur les opportunités de collaboration et actions à entreprendre, de manière à assurer que ces revenus contribuent effectivement au développement des provinces, les participants auront comme tâches d'analyser et de s'interroger sur :

- ✓ Comment les innovations du code minier sur les revenus infranationaux peuvent-elles contribuer au développement de nos communautés riveraines des zones minières ?
- ✓ Quels sont les défis à relever pour une gestion orthodoxe de ces revenus ?

- ✓ Quelles sont les initiatives provinciales et locales capables de fiabiliser cette gestion ?
- ✓ Comment nos Provinces et ETDs peuvent-elles s'inspirer des expériences des autres en vue de relever les défis du développement durable à la base ?

Cette plénière sera aussi une opportunité pour les acteurs au dialogue de réfléchir sur une vision nationale d'une gestion responsable des ressources.

La mise en œuvre de la répartition des redevances entre les Provinces et les Entités Territoriales Décentralisées a constitué un contentieux persistant entre les différentes administrations. Si les administrations locales ne disposent pas des capacités d'absorption nécessaires, il y a un risque que cet argent soit mal utilisé ou crée des distorsions économiques au niveau local entre provinces minières et non minières. Il sera donc important pour le Gouvernement central et les partenaires au développement d'accompagner les Gouvernements provinciaux et les ETDs dans leurs processus budgétaires, y compris la planification pluriannuelle et le contrôle des dépenses.

Le principal risque dans la mise en œuvre de nouvelles dispositions sur le développement communautaire est que les fonds soient détournés de leur objectif initial par des structures de l'Etat plus éloignées des préoccupations des communautés.

L'autre constat observé est le faible niveau de vulgarisation du Code minier révisé ainsi que ses mesures d'application, (Règlement minier), le chevauchement entre les Entités Territoriales Décentralisées (ETD), l'absence des institutions et/ou structures d'accompagnement et de suivi de l'affectation de la redevance minière, la confusion entre le fonds de développement communautaire de 0.3% pour financer le cahier des charges et l'utilité du budget social de l'entreprise.

Raison pour laquelle les deux Cadres de Dialogue multi acteurs dans le secteur minier (IDAK et IDAKI), avec l'appui du Projet DISM de la GIZ se proposent d'analyser les défis liés à la gestion des revenus infranationaux du secteur minier par les Entités Territoriales Décentralisées afin d'avoir une vision nationale favorisant la promotion du développement local de ces dernières à travers une gestion responsable et transparente des revenus infranationaux.

1.2. Objectifs de l'atelier

1.2.1. Objectif global

L'objectif global de cet atelier est de permettre un dialogue apaisé entre les parties prenantes du secteur minier sur un thème d'actualité et d'intérêt commun, à savoir : **« la problématique de la perception et de la gestion des revenus infranationaux du secteur minier par les Entités Territoriales Décentralisées ».**

1.2.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, la présente session plénière se propose de :

- Analyser les dispositions du cadre légal minier révisé en lien avec la perception, la gestion et l'affectation des revenus infranationaux du secteur minier, principalement la redevance minière ;
- Faciliter les échanges entre les parties prenantes sur les leçons à tirer dans la mise en œuvre des dispositions du Code minier relatives au développement communautaire ;
- Dégager les forces et faiblesses des dispositions du Code minier révisé relatives à la redevance minière et sa gestion, et en proposer des mesures pouvant inspirer des réformes ;
- Favoriser un échange d'expériences entre les Animateurs des ETDs afin de s'inspirer des expériences des autres Provinces en matière de la gestion et d'affectation des revenus infranationaux dans le secteur minier capables de propulser le développement des communautés ;
- Proposer des orientations pouvant faciliter l'interaction des parties prenantes aux fins d'accompagner les Gouvernements Provinciaux et les ETDs dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) à la base.

1.3. Résultats attendus

A l'issue de deux jours de la Plénière, les résultats suivants ont été attendus :

- La réflexion autour des défis liés à la gestion des revenus infranationaux ainsi que des opportunités d'engagement subséquentes avec les Gouvernements Provinciaux et les ETDs sont passés en revue et réactualisés ;
- Les participants sont informés sur les modalités pratiques et la méthodologie d'une gestion responsable des revenus infranationaux dans le secteur minier ;
- Les ETDs sont informées des dispositions du Code minier révisé et du processus de gestion responsable de la redevance minière mise à leur disposition pour le développement à la base ;
- Les expériences sont partagées et contextualisées aux réalités de chaque Province et chaque ETD pour le développement intégral de nos Provinces respectives en particulier, et de notre Pays en général ;
- Les participants analysent le contexte global de la perception, de la gestion et de l'affectation de la redevance minière dans les Entités Territoriales Décentralisées ;
- Les enjeux et défis, les forces et les faiblesses, les opportunités et menaces des innovations fiscales du Code minier révisé sont dégagés et harmonisés.

1.4. Programme de l'atelier

L'atelier s'est déroulé suivant le programme présenté aux tableaux 1 et 2 respectivement pour la première et la deuxième journée.

Tableau 1.1. Programme de la première journée de l'atelier

Déroulement	Thème central	
Heure	**Sujet**	**Intervenants**
8h30'	Arrivée des Participants	Protocole
9h00'	Cérémonie d'ouverture de la Plénière	• Hymne national • Mot de bienvenu par les Présidents du CP IDAK & IDAKI • Mot de circonstance du Chef du Projet DISM/GIZ • Mot d'ouverture de la plénière par SE M. le Ministre en charge des mines du Nord-Kivu
9h30'	Panel 1 : Panel sur les défis liés à la perception et la gestion des revenus infranationaux dans le secteur minier	• Représentant des Animateurs des ETD ; • Ministres provinciaux ; • Représentant des OSC œuvrant dans le secteur des Finances Publiques et la Décentralisation ; • Représentants des Entreprises minières ; • Représentant des Régies Financières ; • Représentant des CPS • Chambre des Mines/FEC.
10h15'	Problématique de la gestion des revenus infranationaux et développement communautaire.	Me Fabien Mayani
10h35'	Gestion des revenus	Me Jean Pierre OKENDA
Fiscalité minière et développement local des ETD		
10h55'	Echanges d'expériences sur la constitution de la dotation pour contribuer au financement des projets de développement communautaire	- KAMOA
11h15'	Débat en plénière	Modérateur
13h00'	Pause-repas	Service traiteur

14h00'	La Décentralisation financière et fiscale des Provinces et ETD en RDC.	M. Deo BISIMWA, Chef de Division Provinciale de la Décentralisation au Sud Kivu
14h20'	Du cahier des charges et de la gestion du fonds de développement communautaire : Analyse des parties prenantes	Me Fabien MAYANI
14h40'	Débat en plénière	Modérateur
17h'	Fin de la première journée	

Tableau 1.2. Programme de la deuxième journée de l'atelier

Déroulement	**Thème central**	
Heure	**Sujet**	**Intervenants**
9h00'	Récapitulatif de la première journée	Modérateur
Exploitation minière et développement communautaire		
9h30'	Expérience de la chefferie de BAYEKE sur la perception, la gestion et l'affectation des revenus infranationaux dans le secteur minier.	Monsieur SHEMPE MUMBA
10h00'	Pause-café	Service traiteur
10h30'	Le découpage territorial et la gouvernance des ressources naturelles : Cas du Katanga	Dhanis RUKAN, Centre Carter, TCC
10h50'	Incidences de la décentralisation sur la perception, la gestion et l'affectation des revenus infranationaux dans le secteur minier.	Honorable Prince Kiangi
11h10'	Partage d'expériences des ETD sur l'utilisation de la redevance minière.	-ETD Sud Kivu ; -ETD Nord Kivu ; -ETD Ruashi; -ETD Luilu ;
11h30'	Session sur les objectifs de la redevance minière et les fonds pour les générations futures.	Me Jean Pierre OKENDA

11h50'	Présentation sur me WIM	Mme Yvette Mwanza
12h10'	Débat en plénière	Modérateur
12h50'	Pause-Repas	Service Traiteur
13h50'	Travaux en carrefour	Participants
15h30'	Restitution en Plénière : Recommandations et mise en commun	Modérateur
17h00'	Cérémonie de clôture	Modérateur
17h30'	Cocktail	Service Traiteur

2. DEROULEMENT DE LA PREMIERE JOURNEE

La première journée de la 3ème plénière conjointe IDAK-IDAKI sur la « *Problématique de la perception et de la gestion des revenus infranationaux du secteur minier par les Entités Territoriales Décentralisées* » a connu 4 temps forts :

- Les allocutions ;
- Les discussions en Panel ;
- Les communications ;
- Les débats en plénière.

2.1. Allocutions

Après l'hymne national, la journée s'est ouverte sur 4 allocutions :

- La première allocution a été celle de Monsieur Patient KABANGA, Président de l'IDAKI. Dans son mot, l'intervenant a souhaité la bienvenue aux participants et a exprimé son honneur de s'adresser à cette 3ème plénière conjointe qui se tient à Goma dans un contexte caractérisé par le souhait de l'élargissement de l'assiette des revenus issus de l'exploitation minière ainsi que le recouvrement de ces derniers. Il a souligné le fait qu'il était convaincu que grâce à l'ouverture d'esprit des participants, cette plénière sera un succès et fera des recommandations pertinentes aux parties prenantes en ce qui concerne la perception, la gestion et l'affectation des revenus du secteur minier.
- La deuxième allocution a été celle de Monsieur Freddy KITOKO, Président de l'IDAK. Dans son mot, l'intervenant a également souhaité la bienvenue à tous les participants et a exprimé sa joie de se retrouver pour la seconde fois dans une plénière conjointe dans la ville de Goma. Il a rappelé le contexte qui a motivé le choix du thème de la plénière et a exprimé son souhait de voir les participants formuler des recommandations susceptibles d'aider les ETD impactées par les activités minières à mieux gérer les revenus du secteur minier mis à leur disposition. Il a terminé son mot en mentionnant que la présente initiative était le fruit du partenariat entre la RDC et la GIZ ; un partenariat qui a permis de soutenir le dialogue multipartite pendant près de 9 ans.
- La troisième allocution a été celle de Monsieur Lucas WERNER, Chef du Projet de Développement Economique Intégré du Secteur Minier à la GIZ (DISM, en sigle). Dans son mot, l'intervenant a exprimé son plaisir d'être présent à une plénière conjointe IDAK-IDAKI qui se tient sur un thème qui met en évidence l'utilité même des plates formes multipartites. En tant que Représentant GIZ à ces assises et Chef du Projet DISM, il s'est réjoui de faire partie des acteurs qui contribuent à l'amélioration de la bonne gouvernance dans le secteur minier. Monsieur Lucas a poursuivi son mot en saluant toutes les délégations venues de loin et en affirmant que la GIZ sera toujours présente à côté de l'IDAK et de l'IDAKI pour appuyer et soutenir la continuité du dialogue multipartite. Il a terminé son allocution en souhaitant un plein succès à la plénière, au dialogue et au partenariat.

Figure 2.1. Allocutions d'ouverture : Monsieur **Lucas WERNER**, Chef du Projet de Développement Economique Intégré du Secteur Minier à la GIZ (DISM, en sigle)

- La quatrième et dernière allocution a été celle de Son Excellence Monsieur le Ministre Provincial en charge des Mines du Nord Kivu. Dans son intervention, l'orateur a tenu à joindre sa voix à celle de ses prédécesseurs pour souhaiter la bienvenue aux participants venus de loin. Il a dit merci aux organisateurs d'avoir choisi la Province du Nord Kivu et la ville touristique de Goma pour la tenue de ces assises. Quant au thème des assises, l'orateur a souligné qu'à ce jour, dans la Province du Nord Kivu, seules deux ETD sont bénéficiaires de la redevance minière payée par les entreprises Alphamines et SMB. Ce nombre, a-t-il ajouté, est insuffisant pour impulser le développement des différentes ETD de la Province du Nord Kivu. Poursuivant son mot, l'orateur a salué les innovations introduites à travers la révision du Code et Règlement Miniers de la RDC qui permettront aux ETD de bénéficier, à coup sûr, des revenus issus du secteur minier. L'intervenant a terminé son allocution en exprimant son souhait de voir de telles assises se tenir directement dans les ETD bénéficiaires des revenus et a déclaré ouverts les travaux de la 3ème plénière conjointe IDAK-IDAKI sur la « *Problématique de la perception et de la gestion des revenus infranationaux du secteur minier par les Entités Territoriales Décentralisées* ».

Figure 2.2. Professeur **Arthur KANIKI**, Modérateur de la 3ème plénière conjointe IDAK-IDAKI

2.2. Discussions en Panel

Les travaux proprement dits de la 1ère journée se sont ouverts par un Panel composé de 6 personnalités suivantes :

- Madame **Rosalie BISIMWA** ;
- Monsieur **Fortunat KANDE**, de la composante Entreprises minières ;
- Monsieur **KAMABU**, Conseiller du Ministre Provincial en charge des Mines ;
- Monsieur **Innocent CIGOHO**, de la composante Coopérative minière ;
- Monsieur **Blaise BUBALA** ;
- Monsieur **Prosper PELO**, de la composante Gouvernement.

Les panélistes ont eu pour mission de donner leur point de vue par rapport à la problématique de la perception, la gestion et l'affectation des revenus infranationaux du secteur minier en RDC.

Intervenant tour à tour, les panelistes ont donné le contenu des dispositions légales introduites à travers la révision du Code et Règlement Miniers de la RDC en rapport avec la question sous examen.

Au cours de leurs interventions, les panelistes ont souligné qu'à ce jour, le payement de 15% de la redevance minière auprès des ETD était effectif, tandis que celui de 0,3% ne l'était pas encore effectivement à cause notamment de certaines mesures d'application qui tardent à venir. En ce qui concerne la gestion, les panélistes ont fait remarquer que, les 15% de la redevance perçue par les ETD tombent dans la même assiette que les autres fonds des ETD et servent également au fonctionnement des ETD alors qu'ils devraient être affectés à la réalisation des infrastructures de base. Intervenant au cours des discussions en Panel, Son Excellence Monsieur le Ministre Provincial en charge des Mines de la province du Haut-Katanga a partagé l'expérience de sa Province en montrant l'intervention de celle-ci dans la limitation des dépenses de fonctionnement des ETD à 20%.

Figure 2.3. Discussions en Panel lors de la 3ème plénière conjointe IDAK-IDAKI

2.3. Communications

La première journée de la 3ème plénière conjointe IDAK-IDAKI a connu 5 communications. Il s'agit de :

1) *Problématique de la perception et de la gestion des revenus infranationaux du secteur minier par les ETD : Développement communautaire et gestion des revenus*, présentée par Maître **Fabien MAYANI** ;
2) *Comprendre la problématique de la perception et la gestion des revenus infranationaux dans le secteur extractif,* présentée par Maître **Jean-Pierre OKENDA** *;*
3) *Echange d'expérience pour la constitution du cahier des charges pour l'amélioration des conditions de vie des communautés locales impactées,* présentée par Docteur **Guy MUSWIL** *;*
4) *Problématique de la perception et de la gestion des revenus infranationaux du secteur minier par les ETD : Cahier de charge et Responsabilité Sociétale,* présentée par Maître **Fabien MAYANI** ;

5) *La décentralisation financière et fiscale des provinces et des ETD en RDC, présentée par Monsieur **Déo BISIMWA**.*

La première communication, celle de Maître Fabien MAYANI s'est appesantie sur la nature et les modalités de gestion de la dotation de 0,3% et de 15% de la redevance minière versée par les exploitants aux ETD. Dans sa communication, l'orateur a commencé par présenter les dispositions légales en rapport avec le développement communautaire introduites à travers la révision du Code et Règlement miniers. Il a ensuite montré que ces dispositions, obligatoires et contraignantes, étaient la condition même de l'obtention et du maintien de la validité des titres miniers. L'orateur a poursuivi sa communication en montrant que les 0,3% du chiffre d'affaires doivent être gérés par un organe composé de 12 membres devant être désignés à travers un Arrêté Interministériel, tandis que les 15% de la redevance minière devraient être versés dans les comptes des ETD. L'orateur a terminé sa présentation en donnant les différents défis et les difficultés liés à perception et à la gestion des revenus mis à la disposition des ETD.

La deuxième communication, celle de Monsieur Jean-Pierre OKENDA a porté sur le partage des revenus issus des ressources naturelles. L'orateur a commencé par présenter les 12 principes ou préceptes pour la gouvernance des ressources naturelles contenues dans la Charte des Ressources Naturelles. D'après le Précepte 7 de cette charte, les Etats doivent investir les revenus de manière à produire des effets optimaux et équitables pour le bénéfice des générations actuelles et futures. L'orateur a poursuivi sa communication en affirmant que, pour appliquer ce précepte, chaque pays devrait faire un choix basé sur deux objectifs : promotion de l'équité entre les générations et usage efficient des revenus pour maximiser le bien-être public. Il a montré que dans tous les cas, le partage des ressources naturelles était une question complexe dont la complexité était liée à la nature même des ressources qui sont non renouvelables. S'agissant des pratiques internationales, l'orateur a donné 3 types de pratiques : le payement direct (appliqué notamment en Australie et au Canda), le transfert/rétrocession (appliqué notamment au Ghana et en Guinée) ainsi que le basket Fund (appliqué notamment au Pérou). L'orateur a terminé sa communication en présentant le partage des ressources extractives du Ghana comme l'un de meilleurs modèles du continent africain. Maître Jean-Pierre OKENDA, pour ne pas le citer encore, a terminé sa communication en affirmant que certains pensent déjà que le Ghana est en train d'inverser la théorie de la malédiction des ressources.

La troisième communication, celle du Docteur Guy MUSWIL a porté sur le cahier des charges. L'orateur a commencé par présenter les canaux financiers qui permettent de financer le développement communautaire en les circonscrivant selon leur rayon d'action. Il a ensuite défini un cahier de charge comme étant un document issu de l'accord entre l'exploitant et la communauté impactée pour la réalisation des infrastructures de base au profit de celle-ci. S'agissant du processus, l'orateur a énuméré les différentes étapes suivantes : Première Consultation des CLD, Validation des besoins prioritaires à travers une seconde consultation des CLD, Négociation entre CLD et

Compagnie minière, Troisième Consultation pour la signature de l'accord, Instruction et Approbation du Gouverneur et notification par le CAMI et enfin, Quatrième consultation pour informer les CLD de la notification. Docteur Guy MUSWIL, parce que c'est de lui qu'il s'agit, a terminé sa communication en présentant l'expérience de Kamoa Copper dans le processus de signature du cahier de charge qui remonte de novembre 2019.

La quatrième communication, celle de Maître Fabien Mayani est revenue également sur le cahier des charges. Evitant de revenir sur la nature, la source de financement ainsi que le processus devant aboutir à la signature du Cahier de Charge déjà évoqués dans la communication précédente, l'orateur s'est appesanti sur les conclusions préliminaires de l'étude en cours de réalisation par CORDAID sur les 2 ans d'application du Code et Règlement miniers révisés. Citant les différentes sources d'information, Maître Fabien a montré que sur plus de 1000 droits miniers octroyés aux opérateurs miniers en RDC et 110 entreprises minières en opération, seule, et une seule entreprise avait son cahier de charge dûment approuvé par le Gouverneur de Province. Il s'agit de Phelps Dodge Congo, une entreprise opérant dans la filière Cuivre-Cobalt au Lualaba. L'orateur a terminé sa communication en sollicitant l'implication des ministres provinciaux en charge des mines dans le démarrage du processus de signature des cahiers de charge.

La cinquième et dernière communication, celle de Monsieur Déo BISIMWA a tourné autour de deux axes : la décentralisation financière et la fiscalité locale. Après avoir défini la décentralisation comme le transfert partiel des responsabilités, l'orateur a rappelé le contexte de la décentralisation en RDC ainsi que le cadre légal de celle-ci. Quatre secteurs sont concernés : l'éducation, la santé, l'enseignement et le développement rural. S'agissant de la fiscalité locale définie par l'orateur comme étant toutes les opérations en rapport avec les taxes et les impôts au niveau local, l'orateur s'est appesanti sur les défis à relever au niveau de la Province du Sud Kivu. Il s'agit principalement de l'harmonisation de la répartition fiscale entre le Pouvoir Central, la Province et les ETD, l'exercice de l'Autorité Budgétaire dans les ETD et la rétrocession par la Province de 40% sur les recettes des impôts, droits, taxes et redevances d'intérêt commun entre la Province et les ETD. L'orateur a terminé sa communication en constatant avec regret que ces défis sont pratiquement les mêmes dans toutes les ETD du Sud-Kivu.

2.4. Débats en plénière

Les débats ont été très animés et très vifs. Les participants se sont interrogés sur la cause du retard observé dans la signature des cahiers de charge ; ils ont discuté sur le délai légal accordé aux entreprises en vue d'obtenir l'approbation de leurs cahiers de charge ainsi que sur le sort des entités de traitement dont la validité de l'agrément est limitée à 2 ans renouvelables. Ils ont souligné le fait que la vision de l'Etat congolais ne devrait pas être celle d'augmenter les payements des entreprises mais plutôt de voir ces

payements arriver à destination pour abouti au développement des communautés. La journée s'est terminée autour d'un café servi au fond de la salle de Cap Kivu Hôtel.

Commencé à 9h30', la journée s'est clôturée à 17h25'.

Figure 2.4. Intervention de Monsieur Fortunat KANDE au cours des débats en plénière

3. DEROULEMENT DE LA DEUXIEME JOURNEE

3.1. Communications

La deuxième journée a connu 4 communications. Il s'agit de :

1) *Expérience de la chefferie de BAYEKE sur la perception, la gestion et l'affectation des revenus infranationaux dans le secteur minier présentée par Monsieur **SHEMPE MUMBA** ;*
2) *Le découpage territorial et la gouvernance des ressources naturelles : Cas du Katanga présentée par Monsieur **Dhanis RUKAN** ;*
3) *Incidences de la décentralisation sur la perception, la gestion et l'affectation des revenus infranationaux dans le secteur minier présentée par l'Honorable **Prince Kihangi** ;*
4) *Session sur les objectifs de la redevance minière et les fonds pour les générations futures présentée par Maître **Jean Pierre OKENDA**.*

La première communication, celle de Monsieur SHEMPE MUMBA, s'est appesantie sur l'expérience de la chefferie de BAYEKE sur la perception, la gestion et l'affectation des revenus infranationaux dans le secteur minier. Dans sa communication, l'orateur a donné un bref aperçu historique de la Chefferie des Bayeke. Il a rappelé le contexte de la décentralisation et les avantages au profit de la communauté en termes des innovations du Code minier révisé. S'agissant de la situation de la redevance minière perçue sur les 10 derniers mois (de janvier à octobre 2019), l'orateur a cité les principales affectations suivantes : 41% infrastructures, 16% suivi des projets et consultance, 11% Commune de Fungurume et 8% acquisition d'équipements et véhicules. L'orateur a terminé sa communication en montrant les photos des infrastructures réalisées grâce à la perception de la redevance minière.

La deuxième communication, celle de Monsieur Dhanis RUKAN, a consisté en la présentation du découpage territorial, l'industrie minière et le développement durable dans le grand Katanga. Dans sa communication, l'orateur a commencé par donner le contexte du découpage territorial ainsi que la situation de l'industrie minière avant et après ce découpage. Il a ensuite analysé la production minière dans les provinces démembrées en s'interrogeant autour de la contribution du secteur minier sur l'amélioration des conditions de vie des populations. Il a terminé sa communication en constatant que toutes les provinces étaient riches en ressources minérales et que les reformes et la présence de ces ressources ne constituent que des atouts de développement et non le développement en lui-même.

La troisième communication, celle l'Honorable Prince Kihangi, a porté sur l'incidence de la décentralisation en rapport avec la perception et la gestion des revenus issus du secteur minier. Sa communication se résume en un plaidoyer sur la nécessité de respecter la loi et d'avoir une bonne gouvernance afin d'aboutir au développement des ETDs affectées par l'exploitation minière.

La quatrième et dernière communication a été celle de Maître Jean Pierre OKENDA. Elle a porté sur la problématique des objectifs du fonds minier pour les générations futures. Dans sa communication, l'orateur a commencé par montrer la problématique de la gouvernance des fonds alimentés par les revenus des ressources naturelles. Il a ensuite présenté le cadre légal et institutionnel du FOMIN en RDC. Evoquant la mission du FOMIN, il a insisté sur le fait qu'elle devrait constituer des richesses matérielles et/ou financière en nature ou en numéraire pour garantir l'après-mine en faveur des générations futures. Il a conclu en constatant que la création du FOMIN en RDC est une ambition légitime mais dans une gouvernance défaillante et aux objectifs vagues et irréalisables.

Figure 3.1. Orateurs et intervenants à la seconde journée de la 3ème plénière conjointe IDAK-IDAKI

3.2. Débat en plénière

Au cours du débat organisé en plénière les participants ont posé des questions aux orateurs, ils ont fait des commentaires et apporté leurs contributions. Comme au premier jour, le débat a été très animé.

3.3. Travail en carrefour et restitution en plénière

En ce qui concerne les travaux en carrefour, trois groupes multi-composantes ont été constitués pour proposer des recommandations en rapport avec la question suivante :

Que faire pour améliorer la gestion des revenus infranationaux du secteur minier destinés au développement local ?

Groupe 1 *: Facilitation par Maître Fabien MAYANI*

Groupe 2 *: Facilitation par Honorable Prince KIHANGI*

Groupe 3 *: Facilitation par Madame Yvette MWANZA*

Les recommandations fournies par les différents groupes ont fait l'objet d'un débat en plénière avant d'être adoptées. Elles sont présentées au point 4 du présent rapport.

4. RECOMMANDATIONS

Les recommandations formulées dans les carrefours se présentent de la manière :

4.1. Recommandations formulées par le Groupe 1

Au Gouvernement :

1. Que la décentralisation soit effective à travers notamment l'organisation des élections locales ;
2. Renforcement des capacités des gestionnaires des ETDs et contrôle par l'Etat de la gestion de ces fonds par les ETDs ;
3. Application et vulgarisation des textes de la législation minière et sanctionner le non-respect de la loi.

Aux ETDs :

1. Elaborer/mettre à jour et rendre public les Plans de Développement Locaux (PDL) et affecter les fonds aux projets prioritaires contenus dans leurs PDL ;
2. Gérer les fonds en toute transparence, redevabilité et participation communautaire dans la gestion des fonds ;
3. Sélectionner des entreprises spécialisées dans l'exécution de projets communautaires.

A la société civile :

1. Mobiliser et sensibiliser les communautés sur les questions de gouvernance et vulgariser la législation minière ;
2. Faire le suivi de l'exécution des projets et dénoncer tout dérapage dans la gestion des fonds ;
3. Conserver l'indépendance dans les interventions, en particulier vis-à-vis des influences politiques et économiques et tenir compte des spécialisations et des domaines d'intervention de chaque organisation.

Entreprises :

1. Respect des lois, du cahier des charges et des protocoles d'accords ;
2. Mettre fin au trafic d'influence dans la collaboration avec les communautés ;
3. Organiser des séances d'évaluation avec les communautés sur la mise en œuvre du cahier des charges.

4.2. Recommandations formulées par le Groupe 2

Au Gouvernement :

- Clarifier l'affectation de la redevance minière au niveau des ETDs ;
- Mettre en place les mécanismes de suivi et contrôle conforme à la loi de la gestion des fonds au niveau des ETDs ;
- Accélérer le processus d'organisation d'élections locale, municipales et urbaines.

Au ETDs :

- Elaborer des plans locaux de développement assorti des budgets participatif ;
- Ouverture des comptes spécifiques destinés aux fonds infranationaux ;
- Rendre public les recettes et dépenses, les projets retenus et respecter les procédures de passation et surveillance des marchés publics.

A la société civile :

- Accompagner les communautés dans l'élaboration des plans de développement et budget participatif ;
- Vulgariser les différents textes et les rapports relatifs à la gestion des revenus infranationaux du secteur minier ;
- Assurer le monitoring et mener des plaidoyers pour le respect des droits des communautés.

Aux entreprises :

- Elaborer et/ou mettre à jour et publier les EIES et PGES ;
- Elaborer et respecter le cahier des charges de la RSE et signer l'acte d'engagement dans les délais légaux ;
- Respecter les principes de l'ITIE (Probité, intégrité et honnêteté dans la déclaration du chiffre d'affaire).

4.3. Recommandations formulées par le Groupe 3

Parties prenantes	Recommandations
Gouvernement	1. Organiser les élections locales pour doter les ETDs des organes délibérants ; 2. Elaborer un manuel des procédures de gestion des fonds des ETDs ; 3. Que le gouvernement encourage les ETDs à mettre en place les mécanismes de budget participatifs ; 4. Que l'assiette de la redevance soient élargie aux détenteurs des dragues industrielles et scaphandre ; 5. Opérationnaliser la caisse nationale de péréquation et la régularité de la rétrocession ; 6. Vulgarisation du code minier ; 7. Au gouvernement national de prendre l'arrêté interministériel sur la gestion de gestion des fonds de la redevance minière par les ETDs à l'initiative du Ministère des mines et de la décentralisation ; 8. Prendre un arrêté déterminant des élements de plafonnement de la redevance minière conformément à l'article 520 du RM (Ministère des Finances)
ETDs	1. Elaborer son plan de développement local intégré au plan provincial et au plan national ; 2. Mettre en place des Comités Locaux de Développement et privilégier l'approche participative dans l'élaboration, exécution et contrôle du budget participatif ;

	3. Renforcer les animateurs des ETDs en matière de planification et de gestion du développement locale. 4. Encourager les échanges d'expériences entre différentes ETDs en matière de gestion de fonds provenant de la redevance minière.
Société Civile	1. Renforcer et accompagner les communautés dans le processus du développement local ; 2. Encourager la Société Civile à entretenir un climat de franche collaboration avec les animateurs des ETDs.
Entreprises	1. De s'acquitter du paiement DU MINIMUM de 0,3% du Chiffre d'affaires à la fin de chaque exercice au profit des communautés ; 2. Que les entreprises s'acquittent de leurs obligations sociétales et environnementales conformément à la loi.

4.4. Autres recommandations

Au Gouvernement :

- Finaliser l'adoption des mesures d'application du Code Minier révisé :
  - Arrêté déterminant que les fonds de 25% et 15% doivent être affectés exclusivement aux projets d'intérêt communautaire ;
  - Arrêté déterminant les modalités de partage de 15% de la redevance minière en cas de superposition des ETDs et chevauchement des projets miniers sur plusieurs ETDs ;
  - Arrêté interministériel portant manuel des procédures sur le fonctionnement des organismes spécialisés pour la gestion de la dotation.
- Accélérer le processus de mise sur pied de l'organe qui doit gérer le 0,3%.

Aux ETDs :

- Renforcer l'obligation des ETDs de déclarer les revenus dans le cadre de l'ITIE.

A la Société Civile :

- Faire un plaidoyer auprès du Gouvernement national pour l'organisation des élections locales.

CONCLUSION

Le présent rapport avait pour objet de rendre compte de la 3ème plénière conjointe IDAK-IDAKI organisée du 12 au 13 mars 2020 dans la salle de fête de Cap Kivu Hôtel à Goma sous le thème : « ***Problématique de la perception et de la gestion des revenus infranationaux du secteur minier par les Entités Territoriales Décentralisées ».***

L'objectif de cet atelier était de permettre un dialogue apaisé entre les différents acteurs concernés sur le thème précité. Spécifiquement, il était question d'analyser les dispositions du cadre légal minier révisé en lien avec la perception, la gestion et l'affectation des revenus infranationaux du secteur minier, principalement la redevance minière ; faciliter les échanges entre les parties prenantes sur les leçons à tirer dans la mise en œuvre des dispositions du Code minier relatives au développement communautaire ; dégager les forces et faiblesses des dispositions du Code minier révisé relatives à la redevance minière et sa gestion, et en proposer des mesures pouvant inspirer des réformes.

Les travaux se sont déroulés sur deux jours et ont connu la participation d'une centaine de personnes venues des provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema ainsi que celles de Kinshasa, du Lualaba et du Haut-Katanga. Au cours des travaux, les participants ont été informés des dispositions du Code minier révisé et du processus de gestion responsable de la redevance minière, ils ont analysé le contexte global de la perception, de la gestion et de l'affectation de la redevance minière dans les Entités Territoriales Décentralisées, et enfin ils ont formulé des recommandations susceptibles de favoriser le développement.

Sont annexées à ce rapport : la liste des participants ainsi que les communications présentées au cours de ces deux journées de travail.

ANNEXES

1. Liste des participants
2. Présentations